RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RPPM-PVBMI-20-30-40-20-20/12/2019
Date de publication : 20/12/2019

RPPM - Plus-values sur biens meubles incorporels - Base d'imposition - Abattements pour durée de détention renforcés - Dispositions communes - Condition tenant à la justification de la durée de détention

Positionnement du document dans le plan :

Le dispositif des abattements pour durée de détention renforcés a été modifié par l'article 28 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

Pour prendre connaissance des nouveaux commentaires, il convient de se reporter au BOI-RPPM-PVBMI-20-20-20-20.

AVERTISSEMENT
Les commentaires contenus dans le présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions du document ».